

LE BIJURIDISME CANADIEN À LA CROISÉE DES CHEMINS ? RÉFLEXIONS SUR L'INCIDENCE DE L'ARTICLE 8.1 DE LA *LOI D'INTERPRÉTATION*

*Aline Grenon**

Depuis l'entrée en vigueur de l'article 8.1 de la *Loi d'interprétation*, la Cour suprême du Canada a interprété à plusieurs reprises des lois fédérales qui pouvaient donner ouverture à l'application de cet article. À la lumière de ces arrêts, est-il possible de conclure que la Cour a freiné la tendance des tribunaux à adopter une interprétation donnant lieu à une application uniforme de la législation fédérale, et ce, à l'aide de concepts tirés de la common law ? Afin de répondre à cette question, les méthodes proposées par quatre auteurs relativement à l'application de l'article 8.1, afin de déceler les éléments sur lesquels il y a accord et ceux qui s'avèrent problématiques. Cet exercice permettra de mieux comprendre la teneur des arrêts rendus par la Cour suprême. Dans la deuxième partie, les décisions pertinentes de la Cour suprême du Canada feront l'objet d'une analyse : les énoncés de la Cour rejoignent-ils les méthodes proposées par les auteurs ? Est-il possible de déceler certaines tendances en ce qui concerne l'application de cet article ? Enfin, à la lumière de ces arrêts, la troisième et dernière partie présentera une réflexion sur l'état actuel du droit dans ce domaine et proposera certaines suggestions.

Since the coming into force of section 8.1 of the *Interpretation Act*, the Supreme Court of Canada (SCC) has on more than one occasion interpreted federal statutes that could give rise to its application. In light of these cases, is it possible to conclude that the SCC has curbed the tendency of the courts to adopt an interpretation that gives rise to a uniform application of federal legislation based on common law principles? In order to answer this question, the first part of this article will review the methods proposed by four authors regarding the application of section 8.1 in order to identify the points on which they agree, as well as those that are more problematic. This exercise will allow for a better understanding of the content of the judgments rendered by the Supreme Court. In the second part, the relevant SCC decisions will be analyzed: do the rulings of the Court align with the methods proposed by the authors? Are there any detectable trends regarding the application of section 8.1? In light of these decisions, the third and final part of the article presents a reflection on the current state of the law in this field and proposes several suggestions.

* Aline Grenon, professeure titulaire au Programme de common law en français de l'Université d'Ottawa et membre du Barreau du Haut-Canada et du Barreau du Québec. L'auteure tient à remercier Mélanie Beaumier, étudiante au Programme national de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, pour son impeccable travail de recherche et de révision. L'auteure tient aussi à remercier chaleureusement tous les collègues qui lui ont fait part de leurs précieux conseils.